



Association québécoise  
des auteurs dramatiques

LE BULLETIN

Vol. 2, n° 2 ■ Mai 1997

## Le mot du président

L'AQAD, tout comme le CeAD, a été consultée récemment à propos de la révision du *programme pluriannuel d'aide au fonctionnement des organismes de théâtre* du Conseil des Arts du Canada. Vous trouverez, en pages quatre et cinq de ce bulletin, les positions prises par votre association. Sachant à l'avance l'accueil qui serait réservé à celles-ci, beaucoup plus radicales que celles du CeAD, nous avons décidé de les faire parvenir directement au Service du théâtre du CAC.

Le CeAD, qui vous a fait parvenir récemment sa position sur cette question, a choisi quant à lui de présenter son projet au Conseil québécois du théâtre (CQT), qui a réagi fort négativement comme vous le savez. La fin de non-recevoir que le Centre a essayée n'est pas pour nous surprendre, car l'auteur dérange aujourd'hui, comme il a dérangé hier et comme il dérangera demain. Ou, comme l'a déclaré récemment un producteur : « *monter du théâtre québécois me donne des boutons* ». Les producteurs, est-il besoin de vous le rappeler, préfèrent le statu quo qui permet, si l'on continue sur le mode épidermique, de se gratter où l'on veut, quand on le veut et comme on le veut.

La résistance des producteurs, dominants au sein du CQT, envers les demandes des auteurs est la même que celle que l'AQAD subit, depuis de longues années déjà, dans ses négociations avec la majorité des associations de producteurs. Aucune des associations, à part TUEJ qui assure près de 80 % de la création québécoise, ne nous considère comme des partenaires. Lorsque nous rencontrons leurs représentants, il nous est difficile, en effet, de ne pas avoir la pénible impression qu'ils considèrent que le théâtre se porterait mieux sans auteurs ou encore si les textes n'étaient que des prétextes. Des textes sans père ! On pourrait enfin les

adopter et leur assurer une paternité éclairée !

Tout ce dialogue de sourds recouvre la question des priorités, de la place de l'auteur, des responsabilités des gestionnaires de fonds publics, d'une dramaturgie nationale, des mécanismes de sanction, en un mot de la culture nationale qui devrait faire l'objet d'une analyse et d'un débat. Notre proposition, vous le verrez, n'est qu'une timide entrée en matière, une première brique d'un édifice à l'érection duquel nous tenons à participer. Le silence ou la fuite est une stratégie perdante. Connaissant les positions en présence, nous espérons que vous nous ferez part de vos commentaires dans les semaines qui viennent et que vous plongerez dans ce débat qui ne préoccupe pas seulement le CAC.

\* \* \*

Les membres du c.a. ont par ailleurs continué à travailler sur tous les dossiers importants. L'entente financière signée avec le MÉQ est maintenant en vigueur depuis près de deux ans. Près de 40 000 \$ ont déjà été distribués aux auteurs pour l'année financière 1995-1996. Et, si l'on se fie aux réactions des responsables scolaires rejoints récemment dans le cadre d'une campagne d'information téléphonique que nous avons menée tout au long des mois de mars et d'avril, c'est bien davantage que nous vous distribuerons au début du mois de juin.

Nous avons demandé à la Fédération des cégeps de négocier une entente similaire. Celle-ci a refusé, prétextant que la situation actuelle est « viable ». Nous serons donc dans l'obligation de forcer la Fédération à revoir sa position. Pour ce faire, nous devons dans les mois qui viennent vous demander « d'élargir » aux cégeps et universités le mandat que 121 d'entre vous nous ont confié pour la

gestion de leur répertoire dans les établissements d'enseignement du préscolaire, du primaire et du secondaire. Nous pourrions alors établir un tarif et voir à ce que toutes les pièces jouées soient déclarées et payées. Faites-nous savoir si vous êtes en faveur ou non de cette solution.

Nous travaillons également à la mise sur pied d'un projet de fonds d'aide à la création qui serait alimenté par une perception de droits sur les pièces du domaine public ainsi qu'à la rédaction de contrats types de licence et de commande de textes (textes originaux, traductions et adaptations), dont vous pourriez vous servir dans le cadre des négociations que vous avez à mener avec les producteurs.

D'autres dossiers, dont le manque d'espace nous empêche de vous entretenir dans ce court bulletin, demandent aussi un travail considérable. Notre intervention conjointe avec l'UNEQ et la SARDeC, lors de la commission parlementaire sur la Loi C-32 qui révisait la loi sur le droit d'auteur, a été de l'avis de tous déterminante pour faire obstacle aux demandes d'exemption dans le domaine de l'éducation. Au provincial, nous faisons front commun avec toutes les autres associations d'artistes pour que les amendements proposés à la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (Loi 90) soient adoptés malgré les objections de la majorité des associations de producteurs.

Au-delà de leurs particularités et des résultats obtenus à court terme dans leur défense, toutes les problématiques, tous les dossiers renvoient constamment à la même question : voulons-nous une société qui met la priorité sur les intermédiaires ou, au contraire, une société qui met la priorité sur les créateurs ? N'hésitez pas à participer à la discussion au moyen de la bonne vieille poste ou du téléphone... en attendant que nous greffions un site de l'AQAD sur celui du CeAD, l'automne prochain.

Robert Gurik

# Des nouvelles sur l'entente MÉQ-AQAD

L'entente financière conclue entre le MÉQ et l'AQAD, d'une durée de trois ans, termine, déjà, sa deuxième année. Lorsqu'elle fut signée, le 23 février 1996, il a été convenu qu'elle serait rétroactive à partir du 1er juillet 1995. Une circulaire explicative fut envoyée par le MÉQ à toutes les commissions scolaires fin mai 1996. Ainsi, en principe, l'information a rejoint tous les établissements scolaires. L'AQAD, de son côté, afin de « clore » l'année rétroactive de l'entente, décidait de verser un montant forfaitaire de 200 \$ à tous les auteurs membres du CeAD et des auteurs anglophones de la Section Québec du Playwright Union.

Lors des négociations, le souci constant du MÉQ a été de trouver un mécanisme de fonctionnement qui n'alourdisse pas la tâche des enseignants. En contrepartie de l'entente financière, l'AQAD s'est donc engagée à fournir le répertoire québécois francophone et anglophone ainsi que les répertoires canadien et étranger via des accords de réciprocité. Il fut également convenu que le formulaire de déclaration serait acheminé à l'AQAD après la ou les représentation(s). Il va sans dire que la promotion de l'entente et la vérification de la compréhension de la circulaire du

MÉQ auprès des établissements scolaires étaient de la responsabilité de l'AQAD.

L'entente semble jusqu'à maintenant très appréciée des responsables scolaires. Toutefois, son application a mis en lumière la difficulté suivante. L'AQAD ne peut ni connaître ni prévoir le nombre de représentations théâtrales qui seront données dans les écoles au cours d'une année. Elle ne peut donc que difficilement planifier la gestion des droits à verser aux auteurs. De plus, il est possible que, dans la grande fatigue qui suit les représentations théâtrales d'une œuvre, certaines personnes oublient de faire la déclaration de représentation.

Pour pallier ces difficultés, l'AQAD et le ministère de l'Éducation ont convenu d'offrir aux écoles de faire la déclaration de représentation au moment de la prise de décision (choix du texte, nombre de représentations...), en début d'année ou de semestre. Une façon de procéder que, d'ores et déjà, nombre d'établissements scolaires utilisent, sans que cela représente un surcroît de travail pour l'utilisateur, et qui permettra à l'AQAD de mieux connaître la réalité quant au nombre de représentations donné dans les établissements scolaires. Ce dernier aspect est extrêmement important, car c'est à partir de données sûres que

l'AQAD veut aborder la prochaine ronde de négociation.

Dans un an, l'AQAD renégociera cette entente financière avec le MÉQ. Afin de consolider notre position lors de la prochaine ronde des négociations, l'AQAD doit donc veiller à ce que les écoles déclarent, via le formulaire de déclaration, les pièces produites. Elle doit aussi, via le mandat de gestion et des accords de réciprocité, être en mesure d'offrir le répertoire le plus vaste possible. Deux problématiques que l'AQAD mène de front.

Présentement, l'AQAD poursuit une vaste campagne d'information et de sensibilisation auprès des responsables du dossier des droits d'auteur dans les commissions scolaires. Nous leur avons acheminé un article qui présente notre association, donne un bref aperçu sur la notion de droit d'auteur, récapitule les points saillants de l'entente et explique les améliorations apportées au formulaire de déclaration. Ces personnes diffuseront cet article dans les écoles à titre de rappel. Mentionnons que cet article a paru dans le bulletin de l'Association québécoise des professeurs en arts dramatiques qui, ne l'oublions pas, est notre meilleure alliée dans le système scolaire.

Joël Richard



Association québécoise  
des auteurs dramatiques

3450, rue Saint-Urbain  
Montréal (Québec) H2X 2N5  
Téléphone : (514) 844-8819  
Télécopieur : (514) 844-8775

**Conseil d'administration de l'AQAD :**  
Robert Gurik, président, Joël Richard,  
vice-président, Pierre Drolet, secrétaire-  
trésorier, François Archambault, Pierre  
Legris, Lise Vaillancourt et Raymond  
Villeneuve, administrateurs.

**Secrétariat exécutif :**  
Michel Beauchemin

**Équipe de production du Bulletin :**  
François Archambault, Michel Beauchemin,  
Élizabeth Bourget, Robert Gurik, Joël  
Richard, Emmanuelle Roy et Lise  
Vaillancourt

**Graphisme et montage :** Mardigrade inc.

## Mandat de gestion

Actuellement, 120 auteurs ont confié un mandat de gestion à l'AQAD. En outre, la vingtaine d'auteurs membre de la Section québécoise de la Playwrights Union of Canada (PUC) se sont dits prêts à le signer. Déjà, une dizaine d'entre eux nous l'ont fait parvenir. Mentionnons que la PUC a accepté de conclure un accord de réciprocité avec l'AQAD qui, à présent, peut offrir tout le répertoire canadien. L'AQAD s'est fixé comme objectif de détenir au moins 150 mandats d'ici à l'an prochain. Dans le cas où vous ne l'auriez pas signé, ne soyez donc pas surpris si nous vous relançons d'ici quelque temps.

## Extension du mandat de gestion

L'AQAD souhaite bientôt entreprendre des négociations avec la *Fédération des cégeps* et la *Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec* (CREPUQ) dans le but de conclure une entente financière avec chacun de ces regroupements. En ces temps de coupures, ces négociations seront ardues. Les auteurs ont donc tout intérêt à faire bloc. Afin d'aborder ces négociations avec les meilleurs atouts, l'AQAD vous invitera, sous peu, à signer une extension de votre mandat de gestion qui nous permettra de gérer vos droits non plus seulement pour le préscolaire, le primaire et le secondaire, mais aussi pour les niveaux collégial et universitaire.

# Vers des ententes cadres... Suite

**C**omme nous vous en informions dans le Bulletin du mois de novembre, les négociations avec les quatre principales associations de producteurs de théâtre québécois — Théâtres Associés Inc. (TAI), l'Association des producteurs de théâtre privés (APTP), l'Association des compagnies de théâtre (ACT) et Théâtres Unis Enfance-Jeunesse (TUEJ) — ont repris cet automne. Elles se sont poursuivies tout au long de l'hiver et ont donné lieu à plus d'une dizaine de rencontres. Bien que nous n'ayons encore conclu aucune entente, nous pouvons affirmer que les discussions, souvent laborieuses, progressent et nous permettent d'espérer arriver à des ententes dès l'automne 1997.

Dire cela ne signifie pas que nous sommes enchantés par la tournure des événements. Bien au contraire! Car seul TUEJ a accepté de discuter avec nous de l'ensemble des questions qui nous préoccupent, soit le contrat de commande et le contrat de licence. Les trois autres associations ont choisi de ne discuter que le seul contrat de commande qui, bien qu'important, ne permettra d'encadrer qu'une partie minime de la pratique des auteurs dramatiques québécois.

Mentionnons toutefois que l'ACT et l'APTP se sont dites disposées à discuter éventuellement d'un contrat de licence type que les auteurs et les producteurs pourraient utiliser individuellement dans leurs négociations. Nous inspirant abondamment des contrats types du CeAD et de la Playwrights Union of Canada, nous avons déjà préparé un projet de contrat que nous n'avons soumis pour le moment qu'à l'ACT... qui l'a pris en délibéré.

La forme des tables de négociation décidée, nous avons pu nous attaquer à la discussion des clauses normatives qui constitueront l'armature des ententes cadres. Pour le moment, deux questions font encore plus particulièrement l'objet des discussions.

1. *L'obligation pour le producteur de consulter l'auteur lors du choix du metteur en scène, du scénographe, du costumier...* Les producteurs, en général, refusent toute « ingérence » des auteurs dans ce domaine qu'ils veulent se réserver. Ce qui nous amène à conclure qu'ils sont incapables de concevoir que l'auteur est partie prenante de la production de son œuvre et que par conséquent il

devrait être considéré comme un partenaire au même titre que les autres intervenants.

2. *L'arrimage du contrat de commande et du contrat de licence.* Tout en refusant de discuter avec nous de la licence, les producteurs exigent que les auteurs leur accordent un droit de premier refus qui pourrait s'exercer dans certains cas sur des périodes aussi longues que deux ans. Nous avons, il va sans dire, rejeté ces exigences. Nous avons proposé de leur accorder un droit de premier refus de 60 jours, à la condition que les principales

clauses du contrat de licence, qui serait signé, soient connues de l'auteur au moment où il conclut le contrat de commande. Les producteurs, sauf TAI, se disent pour le moment incapables de remplir cette exigence.

Quant aux clauses financières, nous ne pourrions les aborder que l'automne prochain quand nous aurons réalisé l'enquête sur les conditions de travail des auteurs dramatiques québécois dont François Archambault vous entretient ci-contre.

**Michel Beauchemin**

## Enquête sur les conditions de travail des auteurs dramatiques

**L**a négociation des clauses normatives qui seront incluses dans les ententes cadres va présentement bon train, on a l'a vu. Nous devons donc nous préparer à discuter les clauses monétaires qui y seront greffées. Pour ce faire, nous devons répondre à de nombreuses questions.

- Comment devraient se dérouler les commandes de texte original, de traduction, d'adaptation?
- Quelles devraient être les modalités de paiement?
- Comment devrait être établie la tarification?
- Est-ce qu'on paye un auteur selon la longueur du texte à produire? Selon la capacité de la salle? Selon l'importance des subventions de la compagnie? Selon le style de texte? Ou encore en fonction du nombre de mots?

Nous remarquons que les réponses ne sont pas les mêmes pour chacune des associations de producteur et que, même à l'intérieur d'une association, les solutions peuvent varier énormément selon le type de budget ou le genre théâtral de la compagnie. Qu'en est-il des auteurs? Comment négocient-ils présentement leur cachet et les modalités de paiement? À quoi ressemble la réalité? *That's the question!*

Nous ne voulons pas négocier dans les ententes cadres, des conditions qui seraient inférieures à ce qui se fait présentement dans la

pratique. C'est pourquoi nous jugeons qu'il est extrêmement important de vous consulter à ce sujet. Nous élaborons présentement un projet de questionnaire au moyen duquel nous vérifierons différents aspects de votre travail. Cette enquête sera menée, par téléphone, au mois de mai prochain. Évidemment, tous ne seront pas appelés, mais un échantillon assez important d'auteurs sera rejoint.

Alors la prochaine fois que le téléphone sonne et que l'on demande votre collaboration pour une enquête téléphonique, ne raccrochez pas tout de suite. Il ne s'agira peut-être pas d'un sondage sur la quantité de crème dans les gâteaux Vachon, sur la litière du chat ou sur les produits nettoyants pour la salle de bain... Répondez, car cette fois-ci, vous pouvez être certain que les réponses données auront des répercussions concrètes sur votre vie de tous les jours. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Cette enquête téléphonique sera suivie en juin prochain par l'organisation de groupes de discussion où certains d'entre vous seront appelés à se prononcer sur les conclusions que nous aurons pu dégager grâce à notre petit sondage téléphonique. Cette deuxième étape franchie, nous devrions être en mesure de faire, dès l'automne prochain, des propositions honnêtes et « irrefusables » à toutes les associations de producteurs.

**François Archambault**

# À PROPOS DE LA RÉVISION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES DE THÉÂTRE DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA

## Que doivent revendiquer les auteurs dramatiques ?

**E**n avril dernier, le Service du théâtre du Conseil des Arts du Canada entreprenait une consultation en vue de réviser le *programme pluriannuel d'aide au fonctionnement des organismes de théâtre*. Ce programme, aux dires de ses responsables, ne reflétait plus « les priorités stratégiques du Conseil, décrites dans son Plan stratégique publié en 1995, étant donné que le premier cycle de ce programme a débuté en 1994, avant l'élaboration du Plan par le Conseil. »

Le processus de consultation retenu comporte deux étapes. La première, qui a déjà eu lieu, consistait à revoir les grandes orientations et les critères du programme. Pour ce faire, tant les individus que les associations professionnelles étaient invités à formuler leurs observations en fonction de cinq grands thèmes : *la création canadienne, l'originalité et l'innovation, la diffusion des œuvres, la relève et toutes autres questions..* La deuxième étape, prévue en mai et en juin prochains portera quant à elle sur l'articulation des modalités du programme.

Compte tenu de l'importance de cette question pour l'avenir de notre dramaturgie, nous avons jugé primordial de vous saisir des positions défendues par vos représentants sur cette question. Vous trouverez donc ci-après les positions développées par *Robert Gurik* et *Lise Vaillancourt*, respectivement président et administratrice de l'AQAD, pour le conseil d'administration. Ces deux points de vue, que vous pourrez lire en parallèle avec les positions du CeAD qui vous ont déjà été communiquées, vous permettront, nous l'espérons de prendre position sur ce sujet capital et de nous en faire part.

**Le conseil d'administration  
de l'AQAD**

## Réflexion et pistes de solution sur la révision du programme pluriannuel d'aide au fonctionnement du Conseil des Arts du Canada

*Document présenté au CAC le 15 avril 1997*

*par l'Association québécoise des auteurs dramatiques*

**L'**intention du Conseil des Arts du Canada d'entreprendre une révision du programme pluriannuel d'aide au fonctionnement vient à point nommé. Le programme, en effet, a pleinement atteint son objectif d'élever l'excellence technique et artistique de nos productions théâtrales. Sont apparus, par contre, des facteurs négatifs dont il faut se préoccuper en revoyant l'ensemble du programme et de ses priorités. Le critère central d'excellence a entraîné une surexploitation du savoir-faire de nos concepteurs au détriment du savoir-dire. Nous pouvons le constater quand, passant d'un théâtre à un autre, nous retrouvons les mêmes concepteurs et les mêmes objets théâtraux.

Le critère de dynamisme est devenu beaucoup plus une notion de performance qu'une notion d'engagement. Les objets théâtraux sont de plus en plus de qualité, mais de moins en moins pertinents par rapport aux préoccupations des spectateurs. Ceux-ci commencent donc à désertir les lieux de spectacle. On peut ainsi constater une diminution de 13 % du public qui se sent de moins en moins interpellé et commence à se lasser de l'effet-vitrine.

On assiste d'autre part à l'émergence de théâtres privés qui offrent déjà des productions similaires à celles des institutions subventionnées. Nous pouvons d'ores et déjà prévoir que, dans un proche avenir, ces théâtres privés réclameront, avec raison, une part des subventions équitable pour une programmation équivalente. Les productions de *Bousille et les justes*, d'*Art*, de *L'Avare* et de *La leçon de Maria Callas* sont là pour témoigner d'une tendance qui va s'accélérer comme c'est le cas en France.

Or, ce n'est un secret pour personne que les sommes disponibles pour le programme d'aide pluriannuel au fonctionnement n'augmenteront pas. Au contraire, suivant en cela la tendance générale, elles risquent de décroître.

En résumé, nous nous retrouvons dans la situation suivante.

- Un public qui diminue parce qu'il ne se sent pas directement concerné par ce qu'on lui présente.
- Un bassin de producteurs qui va augmentant pour une assiette de subventions qui, au mieux, restera la même.
- Des critères de programme qui sont tellement larges qu'ils permettent toutes les interprétations que l'on veut bien leur donner.
- Enfin, des priorités qui ne sont plus d'actualité.

À la lumière de ces quelques considérations, il nous est apparu judicieux de proposer une réflexion et des pistes de solution cohérentes. Pour ce faire, nous proposons cinq critères d'attribution extrêmement précis. Comme nous ne possédons pas les données nécessaires, nous ne pouvons proposer un pointage et une répartition chiffrés. Les chiffres que nous avançons, dans le premier critère par exemple, ne sont donc là que pour indiquer un ordre de grandeur.

### **Critère 1 – Le fonctionnement proprement dit**

#### **A) Pour les compagnies avec toit**

Les sommes nécessaires pour défrayer le coût de fonctionnement du lieu et des équipements : entretien, électricité, chauffage et autres coûts afférents à l'édifice.

## B) Pour les compagnies sans toit

Les sommes nécessaires pour défrayer les coûts de location, d'entretien, etc.

Nous établissons à environ 60 % la part de la subvention qui devrait couvrir ces dépenses. Les autres 40 % devraient être modulés en fonction des critères d'attribution 2, 3, 4 et 5.

### Critère 2 – La création

Ce critère a trait à l'expression de notre société, à ce qui l'interpelle directement. En clair, la dramaturgie canadienne passée, présente et à venir.

Nous ne croyons pas que l'application de ce critère puisse être rendue possible par le seul recours à des moyens incitatifs. Elle doit plutôt devenir la priorité du programme. Au nom d'une supposée liberté d'expression, nous subventionnons tout actuellement, que ce soit une pièce de Ray Cooney ou une pièce de Maxime Gorki. Des mandats de compagnies, dont la définition ne tient que dans une phrase, sont devenus inadmissibles dans

le contexte actuel de coupures budgétaires. Le mandat existe, en effet, pour donner une définition philosophique, politique et artistique, dans le sens large de ces termes, à une compagnie, ceci dans le but de la différencier des autres.

### Critère 3 – La recherche

Après le critère du fond (le développement d'une dramaturgie nationale), il y a celui de la forme : la façon spécifiquement canadienne de faire du théâtre. Il s'agit de donner la priorité à ce qui nous est propre, à ce qui est original et créateur dans l'élaboration de nouveaux signes, de nouveaux vocabulaires d'expression et de nouvelles formes théâtrales. Pour illustrer ce secteur, on peut mentionner, par exemple, les travaux de Robert Lepage et de Gilles Maheu.

### Critère 4 – La diffusion

Trois niveaux de diffusion devraient avoir la priorité.

- La diffusion dite de « dialogue national », qui couvre les échanges entre les régions ou les provinces.
- La diffusion de notre théâtre en dehors de nos frontières nationales.
- La réciprocité par l'accueil de productions étrangères.

### Critère 5 – La relève

Les jeunes compagnies font, en général, de la création ou de la recherche. Tout en étant appelées à prendre la relève des compagnies de production, elles doivent assurer l'émergence de la relève de notre dramaturgie et de nouveaux lieux de recherche. Il serait donc souhaitable que l'on accueille les nouvelles compagnies au fonctionnement et que l'on leur assure un plancher de subvention de 50 000 \$. Il faudrait également que les compagnies avec toit les accueillent, sans qu'elles aient pour autant à s'aligner sur la politique de la compagnie hôte.

Robert Gurik

# Une direction artistique : pourquoi ?

**D**epuis que j'ai commencé à faire ce métier en 1982, mon parcours d'auteur et d'écrivain a été ponctué par dix années de direction artistique, d'abord dans un lieu de création et d'expérimentation, ensuite dans un lieu de diffusion. Ma première expérience, dans les années 80, m'a permis d'articuler, à l'intérieur d'un mandat artistique, une philosophie et une politique par rapport à la communauté artistique et le milieu social. Ma deuxième expérience, dans les années 90, fut d'établir une courroie de transmission entre le public potentiel d'une banlieue et les artistes des arts de la scène les plus percutants au Québec. Cette dernière expérience m'a révélé une chose difficile à accepter mais plausible vu la jeunesse de notre histoire théâtrale : la méconnaissance de la population face à ses auteurs et à ses artisans les plus marquants du milieu artistique.

En 1980, le travail de développement concernant les auteurs et la relève était tout aussi important pour moi que le critère d'excellence de nos spectacles. Dans les années 90, c'est le critère d'excellence qui, me semble-t-il, a pris le pas et est devenu le seul critère des théâtres avec lieu. Pourquoi je vous parle de tout

ça ? Parce que j'arrive tout juste à l'AQAD ; parce que mes expériences de direction sont encore présentes en moi ; parce que les pistes de réflexion de Robert Gurik me provoquent, me heurtent, font fléchir mon esprit parfois du côté sombre de sa proposition, sous-entendant une totale remise en question de la direction artistique dans un lieu de théâtre, parfois du côté lumineux de celle-ci - favorisant par là un questionnement sur la façon dont s'enlignent nos théâtres face à la dramaturgie nationale précisément ici, à l'aube de l'an 2000.

Les auteurs ont besoin de circuler librement dans les théâtres, de proposer leur texte directement au directeur, de disposer d'une année et plus s'il le faut pour trouver un metteur en scène, d'avoir un système de commande libre, de profiter d'une résidence dans un théâtre, d'avoir la possibilité dans l'avenir de créer une institution légère qui ferait le lien entre les auteurs et sa population, d'avoir un lieu de résidence pour recevoir les auteurs étrangers, et, actuellement, de travailler en partenariat avec les compagnies de théâtre pour fortifier le statut d'auteur au Québec.

En entrant à l'AQAD, je me mets à l'écoute de ces besoins, mais je reste pré-occupée par le fait qu'une population connaisse encore si peu ses auteurs. En ce moment, la population croit qu'il y a à peu près quatre auteurs dramatiques au Québec et j'exagère à peine. Je crois que ce sont encore les directeurs et les directrices de nos plus prestigieux théâtres qui devraient être les meilleurs porte-parole pour informer la population même s'ils ne programment que du répertoire. Je dis qu'il doit y avoir une circulation des auteurs dans les théâtres et cela, selon des moyens à trouver : parrainage de compagnies sans lieu, coproductions, résidences, etc. Je dis qu'il y aurait à craindre une in-volution de notre théâtre en général, s'il fallait exiger seulement des compagnies qui font de la création de se prononcer sur la dramaturgie nationale. Au moment où dix magnifiques lieux se sont érigés dans la cité depuis dix ans, c'est à un appauvrissement de sa population que nous assistons. C'est donc bien de développement dont nous devons parler dans l'avenir. Je crois et je veux croire que les directeurs de nos plus prestigieux théâtres seront à l'écoute de l'air du temps.

Lise Vaillancourt

# Le domaine public payant

« J'affirme l'utilité de la redevance perpétuelle... Connaissez-vous rien de plus beau que ceci : toutes les œuvres qui n'ont plus d'héritiers directs tombent dans le domaine public payant, et le produit sert à encourager, à vivifier, à féconder les jeunes esprits! Y aurait-il rien de plus grand que ce secours admirable, que cet auguste héritage légué par les illustres écrivains morts aux jeunes écrivains vivants!

C'est là votre indépendance, votre fortune... Nous sommes tous une famille, les morts appartiennent aux vivants, les vivants doivent être protégés par les morts. Quelle plus belle protection pourriez-vous souhaiter? »

— Victor Hugo

Jusqu'à présent le souhait formulé par Victor Hugo est resté, du moins au Québec et au Canada, un vœu pieux. La

loi canadienne sur le droit d'auteur prévoit l'utilisation gratuite des œuvres qui ont cessé d'être protégées. Les écrivains vivants d'ici ne profitent donc qu'intellectuellement des travaux de leurs prédécesseurs.

Depuis sa fondation, l'AQAD s'intéresse à la mise sur pied d'un système de perception sur les œuvres du domaine public. Les membres fondateurs de l'association avaient à cœur d'arriver à des ententes avec les associations de producteurs qui prévoiraient le versement de droits sur les œuvres du domaine public. Les montants recueillis devaient être versés soit à une caisse de sécurité pour les auteurs et librettistes, soit dans un fonds destiné au développement de la dramaturgie québécoise.

Théâtres Associés Inc. (TAI), bien qu'opposé à l'idée d'inclure une telle pro-

position dans une entente cadre, s'est toutefois montré intéressé à discuter de cette question avec le CeAD et l'AQAD. Poursuivant le travail amorcé il y a quelques années par Élisabeth Bourget et André Courchesne, l'AQAD a entrepris des recherches dans le but de définir bientôt une alternative québécoise qui s'inspirera de ce qui se fait dans ce domaine à l'étranger, en Italie et au Mexique en particulier.

Solutions d'ici et d'ailleurs, calcul des pourcentages, modalités de perception et de redistribution des droits, nous vous tiendrons au courant dans les bulletins à venir... Si ce sujet vous intéresse ou si ce mot vous inspire des commentaires ou des suggestions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Emmanuelle Roy

## Enquête sur les besoins en formation professionnelle

Comme vous avez pu le constater en suivant l'actualité, les gouvernements canadien et québécois ont décidé, il y a quelques années, de donner priorité au développement et au perfectionnement de la main-d'œuvre. Pour ce faire, Québec a créé la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM) et a adopté des mesures pour encourager (ou contraindre) les employeurs à investir dans ce domaine. L'une des vocations (sinon la grande vocation) de la SQDM est de favoriser la concertation au sein des différents secteurs d'emploi afin de mieux identifier les besoins de formation.

En quoi cela concerne-t-il les auteurs québécois?

En février 95, à l'initiative de l'Union des artistes, était mise sur pied la *Table de concertation des auteurs, créateurs et interprètes du secteur culturel du Québec*, dans le cadre des accords entre le ministère fédéral du Développement des Ressources humaines et la SQDM. Quelques mois plus tard, et cette fois à l'initiative du Regroupement québécois de la danse, du Conseil québécois du théâtre et du Conseil québécois de la musique, la *Table de concertation en danse, musique, théâtre* voyait le jour.

La *Table des auteurs, créateurs et interprètes* regroupe douze associations professionnelles, dont l'AQAD. La *Table en danse, musique, théâtre* regroupe, en principe, toutes les associations membres du CQT (dont l'AQAD) mais en pratique ce sont

surtout les directions générales des regroupements qui sont impliquées.

Concrètement?

Pour l'instant, c'est un peu la grande frustration de tous ceux qui ont participé aux travaux de ces tables: le grand nombre de réunions et le peu de résultats tangibles. Toutefois...

Plusieurs d'entre vous avez reçu ou allez bientôt recevoir un questionnaire préparé par Benoît Laplante et Guy Bellavance, respectivement professeur et associé de recherche à l'INRS-Culture et société. **S'il-vous-plait, prenez le temps de le remplir!** Et en le remplissant, prenez le temps de vous demander ce qui pour vous relève du perfectionnement ou s'inscrit dans le cadre normal de vos activités. Exemple : pour certains, un atelier d'écriture est un outil de perfectionnement, pour d'autres, une étape normale du processus de création. Surtout, prenez le temps (au moins cinq minutes) de penser en termes de développement, de perfectionnement. C'est une façon d'appréhender le métier d'auteur qui, je crois, ne nous est pas familière. (Et d'ailleurs devrait-elle l'être?)

Les résultats de l'enquête devraient au moins permettre de mieux identifier les besoins. Et éventuellement, aider vos associations à aller chercher le financement nécessaire pour les combler.

Élisabeth Bourget

# Une saga sans fin

**D**ans le dernier bulletin, nous vous annoncions que l'AQAD, en collaboration avec le CeAD, travaillait à la création d'un site en ligne sur Internet. Ce projet ambitieux, dont nous vous avons présenté toutes les facettes, devait être soumis au concours du Fonds de l'auto-oute de l'information de ce printemps. Hélas, c'était sans compter avec les nouvelles directives du secrétariat de l'auto-oute de l'information. Est-ce une surprise? Pas vraiment. Depuis quinze mois que nous caressons et peaufinons ce projet, la forme de la patinoire a changé bien souvent. Humeurs? Indécisions? Atermoiements des décideurs? C'est selon.

Ainsi, au départ, nous devions produire un CD-ROM. La demande de subvention était fin prête - montage financier compris et partenaire du secteur privé inclus - et répondait en tous points aux exigences d'alors. Il ne restait plus qu'à l'acheminer à la SODEC qui, grâce au multimédia, avait le vent dans les voiles et s'attendait à récupérer une part importante du gâteau de la phase II (60 millions en trois ans) du développement de l'inforoute. À la dernière minute, au moment du dévoilement de la dite phase II qui claironnait contenu, contenu, contenu : revirement de situation. Le multimédia n'est plus une priorité. Le cap est mis sur Internet. Bye bye la SODEC. Bienvenue au Secrétariat de l'auto-oute de l'information qui, au passage, raffe presque la totalité des 60 millions. Sans perdre notre enthousiasme ni une seconde - les laps de temps sont courts - tel un caméléon, le CD-ROM se transmue en site web.

Seulement voilà, entre-temps et, bien sûr, en fin de parcours, le montage financier change aussi de nature. L'initiateur du projet doit à présent injecter un minimum de 25 % du montant total du budget en argent bien sonnante de sa poche ou de celle de son partenaire privé. Donc, pas question de comptabiliser des échanges de service, le travail bénévole, ni des sommes qui seraient prises du budget de fonctionnement. En clair, du cash, du cash et du cash et, en bout de ligne, une façon subtile d'éliminer de la

compétition le secteur à but non lucratif, culturel ou pas. Cependant, quelques jours avant la date limite du dépôt des projets et, sans doute, en réponse au tollé de protestations, le montage financier fut quelque peu adouci.

Devant l'aspect aléatoire et hautement interprétables des règlements, l'AQAD et le CeAD décidèrent de reporter la demande au concours du printemps 1997. Nous fûmes prudents. Nous ne voulions surtout pas gaspiller nos chances, un projet refusé ne pouvant concourir une deuxième fois. Puis, l'annonce et la consultation des projets gagnants permettraient de mieux comprendre le mécanisme de sélection.

Et le printemps vint avec son cortège de rumeurs. Apparemment, cette fois-ci le concours serait ciblé sur la jeunesse, les femmes, les régions et la langue française. Se pourrait-il que notre projet, à vocation éducative, puisse se faufiler dans les critères jeunesse ou langue française ?

La rumeur était exacte et, tel qu'annoncé, le 31 mars, les critères du programme thématique tombèrent. La jeunesse se limite à la petite enfance et la langue française a pour objectif de « fournir un instrument convivial qui, à partir du sens d'une requête écrite en langue naturelle française, permet de repérer, de traiter et d'accélérer de façon précise et efficace à l'information recherchée dans un ensemble de document (français ou en d'autres langues) qui provient d'Internet ou d'un Intranet ». Quant au concours de l'automne prochain, celui-ci « visera des projets de nature plus générale avec des règles révisées qui seront disponibles au cours de l'été ».

J'avoue qu'un bon coup de gourdin me m'aurait pas plus affecté. Bref, la déprime. Heureusement, un tel sentiment ne m'habite pas bien longtemps. Trop d'effort, de temps et d'énergie ont été déployés et investis pour arrêter ce projet. L'AQAD a donc décidé d'entreprendre, ce printemps, la création d'un site sur Internet qui se greffera à celui du CeAD. Nous le bâtirons et l'enrichirons étape par étape, en fonction des moyens financiers dont nous disposerons.

En un premier temps, l'accent sera mis sur une information générale sur l'AQAD, sur les auteurs qui nous ont signé un mandat de gestion ainsi que sur leur répertoire et le répertoire des œuvres traduites. Cet automne, lors du prochain concours du Fonds de l'auto-oute de l'information, nous présenterons, si possible, un projet modifié qui mettra de l'avant une histoire de la dramaturgie québécoise et un guide pédagogique.

Le projet comportera un aspect visuel important : des capsules vidéos mettant en vedettes des auteurs. Espérons que le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendant, qui soutient les projets multimédias, recevra un jour la manne tant attendue de Patrimoine Canada qui, depuis plus d'un an, joue les arlésiennes. Rêvons, rêvons! N'empêche, dès le mois de septembre, nos premiers services seront accessibles sur Internet.

Joël Richard

### NOUVELLES BRÈVES

#### DU CÔTÉ DE CHEZ ANNE

Grande première à Verdun! Anne Legault donnait naissance le 2 avril dernier à la petite *Coralie*, la plus ravissante de ses œuvres à ce jour. À la naissance, l'enfant pesait sept livres et quatre onces et mesurait vingt pouces.

#### PIERRE VOYER QUITTE LE C.A. DE L'AQAD

Après plus de quatre années passées au c.a. de l'AQAD, Pierre Voyer remettait sa démission le 15 avril dernier. Ses nombreuses activités professionnelles ne lui permettaient plus de continuer à y assumer ses responsabilités. Pour le remplacer, le conseil a élu Raymond Ville-neuve. Il complétera son mandat qui devait normalement se terminer le 30 novembre 1998.

*Bonne chance Pierre! Et merci d'avoir tenu le fort pendant les années les plus difficiles de l'existence de notre association.*

## COTISATION 1997

# Avez-vous pensé à payer votre cotisation de membre pour l'année 1997?

*Non! Faites-le sans tarder en remplissant la formule d'adhésion ou de renouvellement ci-jointe.*

**C**ar, comme vous le rappelait Robert Gurik dans sa lettre du 15 mars dernier, adhérer ou renouveler son adhésion à l'AQAD est plus important que jamais en 1997. Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), disait-il alors, a récemment réévalué la pertinence de continuer à subventionner les associations d'artistes créées sous l'impulsion du ministère de la Culture à la suite de l'adoption de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (Loi 90).

Si le CALQ a décidé de continuer à le faire, nous avons toutefois dû subir une coupure de dix pour cent de notre subvention de fonctionnement annuelle. Le CALQ aurait pris cette décision après une évaluation par les pairs où les deux auteurs, qui siégeaient sur le jury, auraient, semble-t-il, décrit notre association comme en perte de vitesse à la suite d'une baisse de son nombre de membres. Or l'AQAD comptait 78 membres en règle à la fin de 1996, ce qui représente près de 60 % des auteurs inscrits au CeAD. Nous devons donc, dans le contexte actuel, augmenter ce nombre. Nous nous sommes fixés un objectif de 100 membres en 1997. Aidez-nous à l'atteindre et appuyez-nous en plaidant notre

cause auprès de vos confrères et consœurs qui pourraient se montrer hésitants ou hésitantes.

Soulignons que nos chances d'atteindre cet objectif sont actuellement excellentes. En effet, 30 nouveaux auteurs qui n'étaient pas membres de l'AQAD en 1996 ont déjà rejoint nos rangs depuis le début de l'an 1997.

L'AQAD, rappelons-le, ne comporte qu'une seule catégorie de membres — ce qui n'est pas sans soulever des objections chez plusieurs comme en témoigne la lettre publiée ci-après. Toute personne, qui ne correspond pas aux critères d'admissibilité pour devenir membre, peut toutefois devenir stagiaire. On trouvera à l'endos de la formule d'adhésion ou de renouvellement les conditions d'admissibilité à remplir pour devenir membre ou stagiaire.

La cotisation est de 60 \$ pour une nouvelle adhésion et de 50 \$ pour un renouvellement, tant pour un membre que pour un stagiaire. Veuillez faire parvenir votre chèque, fait à l'ordre de l'AQAD, accompagné de cette formule à l'adresse suivante :

**Association québécoise des auteurs dramatiques**  
3450, rue Saint-Urbain  
Montréal (Québec) H2X 2N5

## Courrier du lecteur

**Q**ui peut être membre de l'AQAD? Vous trouverez, ci-joint, un chèque de 60 \$ pour défrayer mon adhésion en tant que **membre** de l'AQAD; le statut de **stagiaire** ne m'intéresse pas malgré mon intérêt pour votre organisme. En tant que professeur d'art dramatique, l'existence de l'AQAD facilite et simplifie le paiement des droits d'auteur.

Je profite de l'occasion pour vous communiquer quelques réflexions quant aux critères d'admissibilité de l'AQAD. Il en ressort que, pour devenir membre, il faut habiter Montréal ou Québec. Quant aux quatre millions de Québécois qui vivent à l'extérieur des deux grands centres, les portes leur semblent fermées puisqu'en province, on n'y trouve ni compagnies professionnelles reconnues, ni maisons d'édition spécialisées en dramaturgie. Pourtant, plusieurs « provinciaux » s'adonnent à des activités dramatiques professionnelles mais occasionnelles. Ainsi en est-il des enseignants qui reçoivent un salaire pour

écrire et produire des spectacles. Dans mon cas, il m'est arrivé, à l'occasion, d'être engagé par certains organismes pour écrire des pièces qui sont présentées au cours de soirées commémoratives (ainsi, j'ai écrit **Un métier de première classe** pour souligner les cinquante ans de notre syndicat). Certes les comédiens n'étaient pas des professionnels mais cette production qui a coûté près de dix mille dollars dépassait le simple cadre amateur.

De même en est-il pour les publications. Devant le vide presque total de créations québécoises pour des classes d'élèves de 10 à 14 ans et le manque d'intérêt pour ce genre de publications par les éditeurs « montréalais », j'ai décidé de publier à compte d'auteur. Je ne crois pas m'enrichir de cette façon mais il n'en demeure pas moins que j'en suis à ma quatrième publication (*Entrée des artistes, Première loge, Soir de première et L'école des comédiens*) et que mes ouvrages sont vendus dans plusieurs écoles franco-phones du Nouveau-Brunswick, de l'On-

tario, du Manitoba et de l'Alberta en plus de celles de différentes régions du Québec. Et, pour chaque commande, j'en profite, après vous avoir consulté, pour rappeler aux écoles l'entente financière entre le ministère de l'Éducation et l'AQAD concernant les droits d'exécution. J'ajoute que la **Commission du droit de prêt public** vient d'ajouter mon livre *Entrée des artistes* à la liste de mes publications déjà acceptées.

Dans la lettre du président de l'AQAD du 15 mars, on y fait mention de l'objectif de 100 membres. Vous l'atteindriez assez facilement si vous ouvriez vos portes aux « provinciaux » en ajoutant au mot professionnel celui de semi-professionnel (et non celui de stagiaire; j'ai quand même 51 ans...)

Une dernière remarque concernant l'entente avec le ministère de l'Éducation. Il serait plus logique que la demande des droits d'exécution se fasse avant plutôt qu'après une représentation.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

**Réal Fortin**  
Saint-Luc (Québec)  
Le 18 mars 1997